Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 21 (1975)

Heft: 12

Rubrik: Nouvelles officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sécurité Sociale française

La Caisse d'assurance vieillesse et le problème du cumul des retraites

La loi n° 75-3 du 3 janvier 1975 a apporté en matière de cumul d'une retraite personnelle avec une retraite de réservation certains aménagements dont il est bon de souligner l'importance.

A ce sujet il est précisé que :

— la retraite personnelle, c'est la retraite que l'on obtient en fonction de ses propres versements à la Sécurité sociale ;

— la retraite de réversion (pension de veuve ou de veuf) c'est la retraite accordée au conjoint survivant à la suite du décès de l'assuré social. Elle dépend des versements effectués par l'assuré décédé.

La loi susmentionnée autorise depuis le 1er juillet 1974 et dans une certaine limite, le cumul de la retraite personnelle et de la pension de réversion.

Pour les personnes dont l'un des droits (personnel ou de réversion) a déjà été liquidé, et qui souhaiteraient obtenir le bénéfice du second avantage, il est signalé que la rétroactivité est possible

— au 1er juillet 1974 si le premier avantage est en cours de paiement depuis au moins cette date

— ou dès le début du premier avantage si celui-ci a été attribué le 1er juillet 1974.

sous conditions que la demande concernant le deuxième avantage soit introduite avant le 1er janvier 1976. Ces personnes ont donc tout intérêt à demander sans tarder le bénéfice de cette retraite car toute demande déposée après le 31 décembre 1975 sera liquidée dans les conditions normales et en tout état de cause ne pourra plus rétroagir au 1er juillet 1974.

Congrès de l'Union des Suisses de France

C'est le samedi 27 mars 1976 que se tiendra à Paris, Salle Porte de la Suisse — le prochain Congrès de l'Union des Suisses de France. Nous prions toutes les Sociétés n'ayant pas réglé à ce jour leurs cotisations de le faire immédiatement. Merci.

Engelberg

MESSAGE

Mes chers Compatriotes,

L'année qui s'achève avait débuté dans l'inquiétude. Pour la plupart d'entre nous, elle n'a heureusement pas justifié toutes les appréhensions avec lesquelles nous l'avions abordée. Il semble même que, sans tomber dans un optimisme exagéré, nous puissions attendre en 1976 les premiers signes d'une amélioration et l'espoir de voir s'atténuer les difficultés que nous avons eu à affronter au cours de ces derniers mois.

Pour cela, il conviendra de ne pas diminuer notre effort, mais au contraire d'affirmer nos qualités de travail et de ténacité. Elles seront toujours nos meilleures armes pour sortir de l'épreuve qui exigera, en outre, et encore plus que par le passé des vertus de discipline tant individuelles que collectives et la nécessité d'un effort commun.

Au souhait que 1976 soit l'amorce de temps meilleurs pour nous tous, j'ajoute les vœux fervents que j'exprime, tant en mon nom qu'en celui de mon épouse, pour votre bonheur personnel et celui de vos proches. J'y joins ceux que je forme pour nos deux Pays, pour leur avenir réciproque et pour que se renforcent encore les liens si anciens qui les unissent.

Pierre Dupont

Les abonnés du M.S. désirant se procurer le livre de J.-P. Moulin : « L'humour en Suisse » sont priés de s'adresser directement au siège du journal : 17 bis quai Voltaire — 75007 Paris.

-:-

VOUS ALLEZ DEMENAGER ? ALORS FAITES-NOUS PART DE CETTE BONNE NOUVELLE, COMMUNIQUEZ-NOUS VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE ! ! !

Cherche/partenaires pour faire le tour d'Afrique sur un bateau anglais : départ 10 janvier - retour 27 mars 1976. S'adresser à M. T. Othenin-Girard — Mont Evray — 41600 NOUAN LE FUZELIER ou à Mlle Maillard — Voyages Kuoni — 12 Bd des Capucines — Paris 19e. Tél. 075-26-21

Suisses de France

Industriels, commerçants, sociétés

Le Messager Suisse

est le support idéal pour vous faire connaître auprès d'un public hautement sélectionné. Soucieux de faire bénéficier toutes entreprises — tant suisses que françaises — de ses avantages, LE MESSAGER SUISSE offre la possibilité d'insérer votre publicité et vos communiqués.

-:-

Pour tous renseignements, s'adresser à la Rédaction du **Messager Suisse à Paris — 17 bis, quai Voltaire — Tél. : 261.22.75 et 548.56.33.**

Souscription du XXe anniversaire du Messager Suisse

SUISSES DE FRANCE, VOUS ETES FORMIDABLES !

Vous avez répondu avec générosité à la souscription du XXe anniversaire du Messager Suisse, en faveur de la Maison suisse de retraite. A ce jour vos dons s'élèvent à la coquette somme de Frs 40.000. Par manque de place, nous publierons les noms des généreux donateurs dans notre n° de janvier, mais souvenez-vous que notre souscription est ouverte jusqu'au 31 décembre 75. * Ne serait-ce pas formidable aussi d'atteindre la somme de Frs. 100.000 ? A vous de jouer !

N. Silvagni-Schenk

Les dons peuvent être envoyés * par chèque bancaire ou C.C.P. 12 273 27 — Paris, au nom du M.S.

La Peinture suisse

Du moyen âge à l'aube du XXe siècle

SKIRA

éditions en français et en allemand

volume de 196 pages, format 25 × 34 cm, relié pleine toile sous jaquette couleurs, 210 reproductions dont 63 en couleurs.

Prix de lancement : fr. fr. 198.—
Dès le 1er janvier 1976 : fr. fr. 230.—

Editions d'Art Albert Skira, 89, route de Chêne, CH-1208 Genève

Pour ACHETER, VENDRE, LOUER ou GERER un

Bien Immobilier en

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Consultez : **AGEDI**

(Prt Dél. : J. de BEER de LAER)

ENGLISH SPOKEN
SI PARLA ITALIANO
MAN SPRICHT DEUTSCH

"L'Astoria" - (5e étage)
26 bis, bd Princesse Charlotte
MC PRINCIPAUTÉ DE MONACO
Téléphone : 30.66.00 - Télex : 479.417 MC